|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22)Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 1 auDocument 44-F** |
|  | **3 juin 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| états Membres de la Conférence européenne des Administrations des postes et télécommunications (CEPT) |
| VISION DE LA CEPT POUR L'UIT |
|  |

 EUR/44A1/1

VISION DE LA CEPT POUR L'UIT

AMÉLIORER LA VIE DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS

Ces dernières années, les télécommunications/TIC ont connu un développement fulgurant et leur utilisation s'est élargie.

L'ubiquité des télécommunications/TIC ouvre de vastes perspectives à l'humanité et au monde entier, mais peut aussi poser de nouveaux problèmes aux gouvernements et aux sociétés. La pandémie de COVID-19 a accéléré le développement technologique et l'adoption de solutions TIC. De nouveaux problèmes sont apparus et sont venus s'ajouter aux questions existantes, qui ont pris encore plus d'importance au sein de la communauté internationale. Ces problèmes concernent non seulement les aspects techniques, mais ont également des incidences dans le domaine socio-économique. L'un de ces problèmes réside dans l'accès à l'Internet large bande, qui pose le défi de taille de réduire les fractures numériques qui subsistent, notamment entre les régions et en fonction du genre et de l'âge.

Pour la CEPT, l'Union doit être forte, utile et efficace, occuper une place de choix parmi les organismes internationaux de télécommunication/TIC, pour contribuer à forger un avenir dans lequel les télécommunications/TIC innovantes stimuleront le développement socio‑économique partout dans le monde, en vue d'améliorer la vie des personnes et des communautés.

Le développement et le déploiement des télécommunications/TIC sont essentiels pour parvenir au développement durable. L'action commune que nous menons pour que cette vision du système des Nations Unies devienne réalité s'inscrit dans le cadre plus large des Objectifs de développement durable, des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du Plan d'action pour la coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU, du rapport "Notre programme commun" du Secrétaire général de l'ONU et, enfin et surtout, des conditions, des réalités et des mutations du secteur, qui doit concrétiser ces objectifs importants.

L'évolution rapide des télécommunications/TIC va de pair avec la complexité croissante du paysage réglementaire et de l'environnement de la normalisation. Les réseaux de télécommunication, de Terre et à satellite, en mutation rapide, ont besoin d'un accès sans cesse croissant à des ressources aussi rares que des fréquences harmonisées. Il peut être difficile pour les pays d'évoluer dans cet environnement, de relever les nouveaux défis qui se fontjour et de tirer pleinement parti des avantages de l'innovation.

L'UIT, dont le rôle consiste à mettre en œuvre des projets dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, devrait être le fer de lance de la contribution que peuvent apporter les télécommunications/TIC au développement durable et se préparer à examiner les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, afin de suivre l'évolution rapide des technologies, l'UIT devrait encourager l'innovation et les nouvelles applications, en particulier en ce qui concerne les radiocommunications et les satellites, pour lesquels les compétences uniques et le rôle de tout premier plan que joue l'UIT‑R en garantissant un accès équitable aux ressources naturelles spectre/orbites et l'utilisation rationnelle de ces ressources, peuvent contribuer à améliorer l'accès aux services de télécommunication/TIC.

TIRER PROFIT des compétences spécialisées

L'UIT doit à notre sens jouer un rôle stratégique dans l'environnement international des télécommunications/TIC et nous avons la conviction s qu'elle peut assumer ce rôle pour ce qui est des aspects des télécommunications/TIC liés aux technologies existantes et émergentes. Toutefois, les ressources de l'UIT sont limitées et doit cibler et hiérarchiser l'action qu'elle conduit pour que celle-ci soit efficace. En privilégiant les domaines dans lesquelles elle est en mesure de mener efficacement les travaux de qualité qui lui sont confiés, sur la base de ses compétences spécialisées, l'Union pourra apporter une valeur ajoutée à tous ses membres, puis aux utilisateurs publics, privés et professionnels de produits et de services. Ces compétences spécialisées uniques au monde ne vont pas de soi et doivent être préservées.

L'UIT devrait s'employer à développer la connectivité, en tenant compte de toutes les technologies numériques pour les télécommunications/TIC, et en prenant des mesures ambitieuses de renforcement des capacités en faveur des pays en développement.

Depuis sa création, l'UIT s'est forgée une solide réputation en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée des télécommunications/TIC, en s'appuyant sur les compétences spécialisées de ses trois Secteurs et sur les contributions de tous ses membres, y compris le secteur privé, les PME et les établissements universitaires.

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT devrait représenter les intérêts de ses membres et offrir un cadre adapté à l'examen des questions les plus urgentes et d'actualité relevant de son mandat.

Du fait de l'accélération des progrès technologiques, de nombreux thèmes comme l'intelligence artificielle, les technologies quantiques ou l'Internet des objets ont pris de plus en plus d'importance et revêtent un relief particulier. L'UIT figure au nombre des organisations et des instances internationales qui s'efforcent d'être actives dans ces nouveaux domaines. Une coordination et une coopération s'imposent entre ces organisations pour garantir l'utilisation optimale de leurs ressources et de celles de leurs membres. Dans ce contexte, alors que les nouvelles avancées technologiques posent d'importants problèmes, en même temps qu'elles ouvrent des perspectives qui appellent des politiques adaptées, l'UIT est la mieux placée, compte tenu de ses compétences spécialisées et de ses responsabilités essentielles au sein de ses trois Secteurs, pour mettre l'accent sur les normes de télécommunication, les radiocommunications et l'appui aux pays en développement.

La CEPT considère que les travaux de l'UIT sont essentiels pour le développement des télécommunications/TIC reposant sur une approche centrée sur l'humain et sur les droits de l'homme au niveau international, et est résolue à apporter son appui à l'UIT à cet égard.

AMÉLIORER LA COOPÉRATION ET LA COLLABORATION

Il reste moins de dix ans pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce bref délai, il sera nécessaire d'instaurer une collaboration au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies et au-delà pour concrétiser cette vision. Cette collaboration, qui ne devra pas se limiter à aux pays, mais englober toutes les parties prenantes et toutes les organisations, offre la possibilité de créer des synergies et des gains d'efficacité qui se traduiront par un impact et une efficacité accrus. L'UIT devrait s'employer en permanence à intensifier sa collaboration avec d'autres organisations, afin d'accroître l'efficacité de son action et de tirer parti de ses ressources.

L'UIT a un rôle crucial à jouer en renforçant la connectivité dans le monde, en facilitant le développement des infrastructures des télécommunications/TIC et en réduisant les fractures numériques. À ce titre, l'Union peut également agir en tant que catalyseur pour les autres acteurs du développement.

Dans le domaine de la normalisation, l'UIT devrait également renforcer en permanence sa collaboration avec d'autres organisations (qui devraient être considérées comme des partenaires, et non comme des concurrents), afin de mieux exploiter ses ressources. Au nombre de ces organisations partenaires figurent les organisations de normalisation et d'autres organismes et organisations internationaux. Ces organisations ont tout à gagner d'une compréhension commune de la meilleure façon de coordonner leurs activités. À ce titre, il est important que les décisions relatives aux priorités des travaux de l'Union tiennent compte non seulement des contributions de l'UIT, mais aussi des domaines dans lesquels l'UIT elle-même peut tirer parti des compétences spécialisées de ses partenaires.

TIRER PARTI DE L'OUVERTURE ET DE LA TRANSPARENCE DE L'UNION ENVERS TOUTES LES PARTIES PRENANTES, SUR LA BASE d'une BONNE GOUVERNANCE

L'UIT, fondée il y a plus de 155 ans, compte parmi les plus anciennes organisations mondiales et rassemble une vaste communauté de membres Elle exerce une grande influence et pourrait faire figure de modèle pour d'autres organisations.

L'UIT est ouverte à diverses parties prenantes, dont elle dépend, notamment les PME du secteur privé et les établissements universitaires, qui peuvent contribuer directement aux travaux de l'Union. Ces parties prenantes attachent d'autant plus d'importance à leur participation aux travaux des trois Secteurs de l'Union lorsque l'UIT affecte ses ressources à des activités à forte valeur ajoutée, pour lesquelles ses compétences spécialisées sont largement reconnues. Dans ce contexte, l'UIT doit continuer de réfléchir en priorité à la manière de garder les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires actuels, de renforcer leur participation à long terme et d'attirer de nouveaux membres. Les compétences spécialisées de ces contributeurs sont indispensables à la qualité des travaux de l'UIT, de sorte qu'il est primordial de les encourager à poursuivre leur participation.

Au fil des ans, l'UIT a mis en place de nombreuses règles, procédures et méthodes de travail qui ont contribué à la mise en œuvre de processus de prise de décision efficaces, fondés sur des règles et sur le consensus, qui sont aujourd'hui largement reconnus et couramment utilisés par les membres. Favoriser la recherche d'un consensus, veiller à ce que toutes les parties prenantes soient entendues et élaborer une base de données factuelles pour toutes les décisions constitue également un aspect important de la capacité de l'UIT à renforcer son image en tant qu'organisation multi-parties prenantes.

Tous les efforts destinés à rendre ces procédures plus accessibles, transparentes et conviviales ne pourront que renforcer l'attrait de l'UIT pour les membres et partenaires, et inciter le secteur privé et les experts techniques à fournir des contributions essentielles.

La CEPT estime que l'UIT devrait faciliter l'échange de compétences entre les organisations et aider les pays en développement à s'adapter à l'environnement diversifié des télécommunications/TIC. L'Union peut fournir un appui à ses membres en renforçant les capacités, en encourageant les partenariats public-privé et en favorisant la mise en place de conditions propices à l'investissement, en permettant une meilleure compréhension de l'environnement des télécommunications/TIC au sens large et en fournissant des informations et des orientations aux membres.

L'UIT peut jouer un rôle important non seulement en élaborant ses propres normes, mais aussi en aidant à comprendre l'environnement général des normes techniques, afin de fournir des renseignements et des indications à ses membres, en faisant connaître les normes internationalement reconnues élaborées par d'autres organismes, parallèlement à ses propres normes, et en orientant ses membres vers d'autres organisations pertinentes, s'il y a lieu.

L'égalité hommes-femmes demeure une question transversale prioritaire pour l'UIT. Nous encourageons l'UIT à remanier ses méthodes de travail pour améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes et à mettre l'accent sur les questions de parité dans ses travaux, y compris dans le cadre de ses activités visant à réduire la fracture numérique et à atteindre les ODD.

Il faudrait également encourager une plus grande ouverture et une plus grande transparence, y compris en échangeant des informations, en encourageant toutes les parties prenantes à participer et en favorisant la transparence en ce qui concerne les rôles et responsabilités au sein de l'Union et la manière dont les ressources sont utilisées. Il sera ainsi plus facile pour l'UIT de nouer des partenariats, d'attirer de nouveaux membres et de susciter des contributions auprès du secteur privé et des experts techniques.

Cette ouverture et cette transparence découlent également d'une bonne gouvernance qui favorise les résultats, l'efficacité et l'innovation. À cette fin, la CEPT encourage vivement l'UIT à adopter des approches telles que la gestion axée sur les résultats au niveau de l'organisation et, une fois que ces approches auront été mises en œuvre avec succès par le Bureau de développement des télécommunications, à mettre l'accent sur une base de données factuelles.

De l'avis de la CEPT, le concept d'une "UIT unie dans l'action" devrait continuer d'orienter les réformes en cours et futures de l'Union, dans la mesure où l'UIT pourrait faire davantage pour renforcer l'efficacité de la coopération et la collaboration entre les trois Secteurs, afin d'éviter tout chevauchement des travaux et de veiller à ce que les travaux soient répartis de manière adéquate entre les Secteurs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_